

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL

PROCÈS-VERBAL

Le 2 avril 2007

À l'Hôtel de ville de Longueuil, le deuxième (2^e) jour d'avril de l'an deux mille sept (2007), a lieu la **neuvième (9^e) assemblée du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de Longueuil** (CRÉ de Longueuil) à laquelle sont présents :

Membres :

M. Denis Arpin, maire suppléant, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
M^{me} Nicole Béliveau, conseillère municipale, Ville de Longueuil
M. Marc Benoit, conseiller municipal, Ville de Brossard
M. Normand Caisse, conseiller municipal, Ville de Longueuil
M. Michel Desjardins, conseiller municipal, Ville de Longueuil
M. Stéphane Desjardins, conseiller municipal, Ville de Longueuil
M^{me} Francine Gadbois, mairesse, Ville de Boucherville
M. Claude Gladu, maire, Ville de Longueuil
M. Bruno Goulet, conseiller municipal, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
M. Jacques Goyette, conseiller municipal, Ville de Longueuil
M. Gilles Grégoire, conseiller municipal, Ville de Longueuil
M^{me} Manon D. Hénault, conseillère municipale, Ville de Longueuil
M^{me} Nicole Lafontaine, conseillère municipale, Ville de Longueuil et présidente de la CRÉ
M. Armand Lefebvre, conseiller municipal, Ville de Boucherville
M. Roger Roy, conseiller municipal, Ville de Longueuil
M. Roger Saucier, conseiller municipal, Ville de Boucherville
M^{me} Marie-Lise Sauvé, conseillère municipale, ville de Longueuil
M. Serge Séguin, conseiller municipal, Ville de Brossard
M. Gilles Therrien, maire suppléant, Ville de Saint-Lambert
M. Claude Trudeau, conseiller municipal, Ville de Saint-Lambert

Étaient absents :

M. Antoine Assaf, conseiller municipal, Ville de Brossard
M^{me} Mireille Carrière, conseillère municipale, Ville de Longueuil
M^{me} Johane Fontaine-Deshaies, conseillère municipale, Ville de Longueuil
M. Robert Gladu, conseiller municipal, Ville de Longueuil
M. Jean-Marc Pelletier, maire, Ville de Brossard

Sont également présents, à titre d'observateurs :

M. Simon-Pierre Diamond, député de Marguerite D'Youville
M. Richard Merlini, député de Chambly

Cette assemblée a été convoquée par messenger le 23 mars 2007.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Nicole Lafontaine préside l'assemblée et constatant qu'il y a quorum, en fait l'ouverture à 13h40. Il est proposé 1 minute de silence en souvenir de Bertrand Girard, conseiller municipal de la ville de Longueuil, décédé récemment, qui était membre de notre conseil d'administration et qui est remplacé par Marie-Lise Sauvé, conseillère municipale de la ville de Longueuil.

La distribution de ce procès-verbal n'est pas autorisée: ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée.

RÉSOLUTION CA 2006-0063

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA NEUVIÈME (9^e) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL (CRÉ DE LONGUEUIL)

Il est proposé par Stéphane Desjardins, appuyé par Marc Benoit, d'adopter l'ordre du jour proposé de la neuvième (9^e) assemblée du conseil d'administration de la CRÉ de Longueuil, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA 2006-0064

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA HUITIÈME (8^e) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL (CRÉ DE LONGUEUIL)

Il est proposé par Roger Roy, appuyé par Armand Lefebvre, d'adopter le procès-verbal de la huitième (8^e) assemblée du conseil d'administration de la CRÉ de Longueuil tenue le 20 novembre 2006.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA 2006-0065

PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2007-2012

CONSIDÉRANT la Loi sur le ministère du Développement économique et Régional et de la Recherche (Loi 34), laquelle confie à la CRÉ de Longueuil le mandat d'établir pour son territoire un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du Plan quinquennal, tel que prescrit par la Loi 34, a tenu compte, en priorité, de la participation des jeunes à la vie démocratique et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes;

CONSIDÉRANT que la proposition ci-jointe de Plan quinquennal, tel que prescrit par la Loi 34, tient compte :

- des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main-d'oeuvre et d'emploi déterminés par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie ;
- du Schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM ;
- du Plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la CMM.

CONSIDÉRANT que la proposition ci-jointe de Plan quinquennal reflète les préoccupations et les enjeux identifiés lors d'une vaste démarche de consultation ayant mobilisé plus de 250 personnes représentant plus de 150 organismes et institutions impliqués dans le développement économique, social, culturel et communautaire de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité exécutif et l'adoption à cet effet (résolutions CE 2007-0216, CE 2007-002 et CE 2007-0237).

Après discussions, Il est proposé par Stéphane Desjardins, appuyé par Gilles Grégoire, d'adopter la proposition ci-jointe de Plan quinquennal de développement régional 2007-2012.

Adoptée à l'unanimité.

La distribution de ce procès-verbal n'est pas autorisée: ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée.

**RÉSOLUTION CA 2006-0066
PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2007-2008 DE LA CRÉ DE
LONGUEUIL**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de régie interne de la CRÉ de Longueuil à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir pour l'année financière s'échelonnant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, les activités ainsi que le budget affecté au fonctionnement de l'organisme et à la signature d'ententes spécifiques et autres activités de développement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif à l'effet d'adopter le Programme de travail et prévisions budgétaires 2007-2008, tel que déposé (**résolution CE 2007-0225**);

Après discussions, il est proposé par Roger Roy, appuyé par Armand Lefebvre, d'adopter la proposition ci-jointe de Programme de travail et prévisions budgétaires 2007-2008, en liaison avec le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012.

Adoptée à la majorité.

**RÉSOLUTION CA 2006-0067
ABOLITION DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET CRÉATION D'UN POSTE DE
CONSEILLER À LA DIRECTION ET À LA CONCERTATION**

CONSIDÉRANT que la CRÉ de Longueuil est en opération depuis le 4 septembre 2004;

CONSIDÉRANT qu'au cours de cette période, les besoins administratifs et opérationnels de la CRÉ de Longueuil ont pu être évalués;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de Longueuil entend se doter d'une structure correspondant mieux aux besoins rencontrés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif de modifier la Politique de gestion des ressources humaines de la CRÉ de Longueuil (**résolution CE 2007-0226**) ;

Il est proposé par Francine Gadbois, appuyé par Stéphane Desjardins,

- de procéder à l'abolition du poste de directeur général adjoint et à la création d'un poste de conseiller à la direction et à la concertation, et ce, à compter du 2 avril 2007, et de modifier l'organigramme de la CRÉ de Longueuil en conséquence;
- d'adopter les sept (7) amendements suivants à la Politique de gestion des ressources humaines de la CRÉ de Longueuil.

1. Section 2.1 - Identification des corps d'emplois, titre de l'emplois et description de poste

Biffer - Directeur général adjoint au regroupement « Cadres ».

Ajouter - Conseiller à la direction et à la concertation au regroupement « Professionnels ».

2. Section 2.2 - Personnel cadre

Biffer - au premier paragraphe la dernière phrase :

La distribution de ce procès-verbal n'est pas autorisée: ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée.

« S'il s'agit du poste de directeur général adjoint, le directeur général est également membre d'office du Comité ».

Biffer - l'avant dernier paragraphe :
« L'affectation d'un employé aux fonctions de directeur général adjoint ou l'embauche d'un employé à ce poste est effectué par le comité exécutif sur recommandation du comité de sélection.

3. Annexe 1 - Description de poste

Remplacer la description de tâches du poste de directeur général par la suivante :

Corps d'emploi : Cadre
Classe d'emploi : Directeur général
Supérieur immédiat : Président

Conditions d'admission

- . Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline pertinente.
- . Avoir un minimum de 5 années d'expérience dans l'exercice d'activités de niveau professionnel ou d'encadrement comprenant:
 - . de l'expérience dans un secteur d'activités connexe à l'emploi;
 - . de l'expérience dans des activités d'encadrement.

Sommaire des responsabilités

- . Sous l'autorité de la Présidente de la CRÉ de Longueuil.
- . Dirige, planifie, coordonne et organise l'ensemble des activités de la CRÉ de Longueuil en fonction des mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration et le comité exécutif.
- . Assume la responsabilité de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de la CRÉ de Longueuil.

Description générale des fonctions

- . Assure la réalisation de l'ensemble des mandats confiés à la CRÉ de Longueuil et la réalisation du programme de travail.
- . Voit à la préparation et au suivi des séances du conseil d'administration, du comité exécutif et de la commission consultative sur le développement de Longueuil.
- . Participe aux séances du conseil d'administration, du comité exécutif, de la commission consultative et des différents comités de travail de la CRÉ.
- . Voit à l'élaboration du plan quinquennal de développement et du programme de travail annuel de la CRÉ et à son suivi.
- . Entretient des relations avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, les différents ministères du gouvernement et les organismes du territoire de la CRÉ.
- . Participe à la Table Québec Régions et représente la CRÉ de Longueuil à différents comités et événements.

4. Annexe 1 - Description de poste

Remplacer la description de tâches du poste de directeur général adjoint par la suivante :

Corps d'emploi	:	Professionnel
Classe d'emploi	:	Conseiller à la direction et à la concertation
Supérieur immédiat	:	Directeur général

Conditions d'admission

- . Détenir un diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline pertinente.
- . Avoir un minimum de quatre (4) années d'expérience dont une (1) impliquant de la gestion administrative.

Sommaire des responsabilités

- . Sous la supervision du Directeur général s'assure de la bonne gestion administrative et matérielle de la CRÉ de Longueuil.
- . Supervise les activités du personnel de soutien et participe au besoin à des activités de concertation régionale.

Description générale des fonctions

- . Planifie, coordonne et supervise le travail du personnel de soutien.
- . Prépare les documents nécessaires à la tenue des séances du conseil d'administration, du comité exécutif, de la commission consultative et des différents comités de la CRÉ de Longueuil.
- . Assure le suivi administratif des résolutions.
- . Supervise les modalités de gestion et le suivi administratif des fonds gérés par la CRÉ de Longueuil.
- . Voit à l'application des règles de gestion de la CRÉ de Longueuil.
- . Assume la responsabilité des achats de matériel, s'assure du bon fonctionnement du parc informatique et voit à la préparation des appels d'offres le cas échéant.
- . Sous la supervision du Directeur général, voit à la préparation du programme de travail et des prévisions budgétaires et du rapport annuel de la CRÉ de Longueuil.
- . S'assure de la production des états financiers.
- . Représente l'organisme, au besoin, à différents comités ou événements.
- . Participe lorsque requis à des activités de concertation et de consultation du milieu.
- . Remplace le Directeur général, lors de son absence.

5. Annexe 1 - Description de poste

Modifier la description de tâches du poste de Conseiller en développement et en concertation de manière à ce que le supérieur immédiat de cette classe d'emploi soit le Directeur général

6. Annexe 1 - Description de poste

La distribution de ce procès-verbal n'est pas autorisée: ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée.

Modifier la description de tâches du poste d'adjointe administrative et du poste d'agent de bureau de manière à ce que le supérieur immédiat de ces classes d'emploi soit le conseiller à la direction et à la concertation.

7. Annexe 2 - Échelles de traitement

Apporter les modifications suivantes aux échelles de traitement :

- Biffer celle prévue pour le directeur général adjoint
- Ajouter celle du conseiller à la direction et à la concertation

Conseiller à la direction et à la concertation

1. 58 575 \$	5. 68 525 \$
2. 60 918	6. 71 266
3. 63 355	7. 74 117
4. 65 889	8. 77 082

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA 2006-0068

FORUM JEUNESSE LONGUEUIL : CRÉATION DES POSTES DE COORDONNATEUR ET D'AGENT DE PARTICIPATION CITOYENNE

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Forum jeunesse Longueuil;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de Longueuil est l'employeur du personnel oeuvrant au sein du Forum jeunesse Longueuil;

CONSIDÉRANT que la convention de financement convenue entre le gouvernement du Québec, la CRÉ de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil, prévoit un poste de coordonnateur et un poste d'agent de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif de la CRÉ de Longueuil à l'effet de modifier la Politique de gestion des ressources humaines (**résolution CE 2007-0227**) ;

IL EST PROPOSÉ par Claude Gladu, appuyé par Armand Lefebvre, d'adopter les modifications suivantes à la Politique de gestion des ressources humaines de la CRÉ de Longueuil :

- procéder à la création d'un poste de coordonnateur au Forum jeunesse Longueuil et d'agent de participation citoyenne au Forum jeunesse Longueuil dont les tâches sont prévues aux descriptions en annexe;
- approuver les échelles de traitement déposées en annexe;
- modifier la Politique de gestion des ressources humaines de la CRÉ de Longueuil afin d'y intégrer les postes de coordonnateur au Forum jeunesse Longueuil et d'agent de participation citoyenne au Forum jeunesse Longueuil.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA 2006-0069

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Armand Lefebvre, appuyé par Michel Desjardins, de lever l'assemblée à 3h15.

Adoptée à l'unanimité.

La distribution de ce procès-verbal n'est pas autorisée: ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée.

La présidente de la CRÉ de Longueuil,

Nicole Lafontaine

La secrétaire-trésorière de la CRÉ de Longueuil,

Manon D. Hénault

La distribution de ce procès-verbal n'est pas autorisée: ledit procès-verbal n'a pas encore été approuvé par l'instance concernée.